Nations Unies E/CN.6/2009/NGO/41

Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-troisième session
2-13 mars 2009
Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida

Déclaration présentée par Altrusa International, l'Armenian International Women's Association, l'Union mondiale des femmes rurales, la Congrégation Notre-Dame de la Charité du Bon Pasteur, l'Association internationale de femmes à la radio et à la télévision, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, la Fédération internationale des femmes des carrières juridiques, la Fédération internationale des femmes juristes, la Society of Catholic Medical Missionaries (Medical Mission Sisters), l'Association soroptimiste internationale, le Trickle Up Program, le Comité des États-Unis pour UNIFEM, le Virginia Gildersleeve International Fund, la Fédération mondiale des organisations de femmes ukrainiennes et Zonta International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2009/1.

08-65460 (F) 030209 030209

Déclaration*

Nous, organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, membres du Comité des ONG pour UNIFEM, souhaitons mettre en lumière les nombreuses contributions de poids apportées par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) à la réalisation du thème prioritaire de la session de la Commission de la condition de la femme de cette année, intitulé « Partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida ».

Dans son travail, UNIFEM axe ses efforts sur quatre domaines stratégiques et s'emploie à :

– Renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes;

– Mettre fin à la violence contre les femmes;

– Enrayer la propagation du VIH/sida parmi les femmes et les filles;

– Garantir l'égalité des sexes dans le cadre d'une gouvernance démocratique, en temps de paix comme en temps de guerre.

La promotion des droits fondamentaux des femmes dans chacun de ces domaines est essentielle pour induire au sein des sociétés les changements fondamentaux indispensables à un partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes.

Les rôles dévolus aux hommes et aux femmes par la société sont non seulement profondément ancrés dans les normes socioculturelles mais ils sont aussi, souvent, renforcés par la législation, les structures politiques et les choix économiques et sociaux du pays. C'est pourquoi UNIFEM est à l'avant-garde de l'action menée par le système des Nations Unies s'agissant d'aider les gouvernements à honorer les obligations qu'ils ont contractées au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il montre également à des ONG comment invoquer les engagements pris au titre de la Convention pour mettre les gouvernements face à leurs responsabilités et préconiser des révisions constitutionnelles ou législatives ou la promulgation de nouvelles lois et l'adoption de programmes et de politiques destinés à autonomiser les femmes et à instaurer une réelle égalité entre hommes et femmes sur le plan national et local.

Les stéréotypes concernant le rôle dévolu à l'un et l'autre sexe perpétuent les inégalités dans les rapports de pouvoir entre hommes et femmes et se répercutent au premier chef sur les femmes au sein de la famille, car les inégalités dans le partage des tâches domestiques et dans la prise en charge des membres de la famille entravent leur accès à l'éducation et à l'emploi et limitent leurs possibilités de participer à la vie publique. La valeur économique du travail non rétribué des femmes en tant que contribution à la croissance économique et au développement social est largement sous-estimée. Dans ce domaine, UNIFEM a fait œuvre de pionnier en préconisant la réalisation d'études sur les budgets-temps, qui ont fourni aux gouvernements et aux acteurs de la société civile des chiffres et des données d'analyse à partir desquels établir les budgets pour l'organisation de formations,

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

l'accueil des enfants, les infrastructures destinées aux personnes âgées, les transports et l'accès à l'eau et au carburant. Ces efforts permettent aux femmes de prendre une plus large part à la vie économique et politique au sein de la société. UNIFEM travaille également avec les femmes au niveau local à travers le monde pour leur offrir des débouchés en termes d'emploi et leur assure une formation qui leur apporte les qualifications en gestion et en marketing ainsi que les compétences techniques nécessaires pour tirer le meilleur parti possible de ces débouchés.

La violence contre les femmes, phénomène mondial, montre que, dans la plupart des cultures, la femme n'est toujours pas considérée comme l'égale de l'homme et que l'évolution des comportements, essentielle à un partage égal des responsabilités, est encore loin d'être une réalité. Une femme sur trois dans le monde sera victime de violence au cours de sa vie, l'auteur étant le plus souvent une personne de son entourage. Qui plus est, cette violence a un coût économique pour les individus, les familles et les communautés et entrave le développement économique. Une étude menée en 2003 aux États-Unis a estimé le coût annuel de la violence familiale à 5,9 milliards de dollars – soit 4,1 milliards de dépenses médicales et de santé et 1,8 milliard de pertes de productivité. Afin d'éliminer la violence à caractère sexiste, UNIFEM a octroyé, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qu'elle administre, 18 millions de dollars à plus de 260 initiatives locales ou nationales dans 120 pays. UNIFEM, qui a joué, en partenariat avec plusieurs ONG, un rôle clef dans l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1325 (2000), met fortement l'accent dans ses programmes sur la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et sur la protection des femmes qui en sont victimes dans les pays en conflit ou qui sont sortis depuis peu d'un conflit. Ses efforts pour assurer la participation des femmes à toutes les négociations de paix, et l'établissement de priorités tenant compte des besoins des femmes et des filles pendant la période de reconstruction suite à un conflit, sont essentiels pour orienter les sociétés en faveur d'un partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes.

Pour éliminer la violence contre les femmes, UNIFEM s'emploie également, dans les quatre pays où le Partenariat pour la paix contribue à instaurer des programmes de lutte contre la violence administrés par les tribunaux, à éradiquer les causes profondes qui incitent les hommes à passer à l'acte. Les zones d'autonomisation des femmes d'UNIFEM participent d'un effort visant à enrayer la propagation du VIH/sida chez les femmes et les hommes par une formation mettant en exergue les avantages que présente l'égalité des sexes. Dans les Caraïbes, les ateliers organisés par UNIFEM à l'intention d'agents de l'État ont été l'occasion d'étudier les incidences sur le plan de l'égalité des stratégies nationales de lutte contre le sida.

UNIFEM a intégré dans son travail de fond l'idée qu'en s'organisant pour participer aux structures locales et nationales de gouvernement, notamment à la prise de décisions, les femmes peuvent avoir un impact direct et salutaire sur leur vie et sur celle de leurs familles. Dans tous les pays du monde, UNIFEM renforce les capacités des femmes en leur offrant des possibilités de formation et des débouchés économiques visant à augmenter en elles l'estime de soi et à promouvoir l'égalité des sexes au sein de la famille et de la collectivité. UNIFEM aide à la planification de collectivités de femmes et pour les femmes de façon à permettre aux femmes et aux filles de participer plus librement et avec moins de risques à la

vie de la collectivité. Il aide à élargir l'espace de participation politique des femmes pour que leur action – qu'elles soient électrices, candidates ou élues – aboutisse à une égalité de fond et au partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes dans tous les aspects de la vie privée et de la vie publique.

Nous exhortons la Commission de la condition de la femme à tenir compte, dans ses conclusions, de l'inestimable travail d'UNIFEM que nous venons d'évoquer, pour s'en inspirer dans les travaux qu'elle entend mener en vue de la réalisation du thème prioritaire de sa session de cette année, à savoir le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida.

Altrusa International	Fédération internationale des centres sociaux et communautaires	Trickle Up Program
Armenian International Women's Association	Fédération internationale des femmes diplômées des universités	Comité des États-Unis pour UNIFEM
Union mondiale des femmes rurales	Fédération internationale des femmes des carrières juridiques	Virginia Gildersleeve International Fund
Congrégation Notre-Dame de la Charité du Bon Pasteur	Fédération internationale des femmes juristes	Fédération mondiale des organisations de femmes ukrainiennes
Association internationale des femmes à la radio et à la télévision	Medical Mission Sisters	Zonta International
Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales	Association soroptimiste internationale	